



Genève, le 31 mars 2022

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint des départements de la cohésion sociale, des infrastructures et de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Accueil de l'académie du Servette aux Evaux: les autorisations de construire délivrées

Le canton a pris connaissance de la délivrance des autorisations de construire en prévision du relogement temporaire de l'académie du Servette aux Evaux. Cela marque une étape importante dans le cadre du projet corrélé de déménagement de l'académie et de construction d'un nouveau cycle d'orientation à Balexert.

Le relogement temporaire de l'académie du Servette FC aux Evaux doit permettre d'assurer les conditions de développement et d'entraînement nécessaires aux treize équipes de la relève élite cantonale du football. Ce relogement provisoire, prévu pour une durée de 10 ans dans l'attente de l'aménagement d'un pôle football cantonal sur un autre site, a fait l'objet d'un travail fin mené depuis plusieurs mois en bonne collaboration entre le canton, la Fondation des Evaux et l'Association Servette FC.

En date du 30 mars, une étape importante a été franchie avec la délivrance des autorisations de construire nécessaires à la rénovation et la transformation de quatre terrains de football aux Evaux, dont trois en surface synthétique, ainsi que l'édification d'un bâtiment provisoire de 2900 m² pour les besoins du club. Ces permis s'inscrivent dans la concrétisation de la volonté du canton d'offrir aux jeunes joueurs et joueuses de la relève élite un pôle d'entraînement répondant aux exigences de l'Association suisse de football, tout en préservant les fonctions originelles du parc des Evaux et ses qualités environnementales pour l'ensemble de ses usagers et usagères.

Ce relogement s'accompagne d'un plan de mobilité novateur à même d'assurer une accessibilité optimale au site des Evaux. Ce plan de mobilité comprend une nouvelle ligne de bus, un accès déporté sur l'ouest du site évitant ainsi l'usage du chemin François-Chavaz et qui privilégie une accessibilité par des modes doux, répondant ainsi aux questions légitimes soulevées par les riverains.

Répondre à un besoin impérieux

Les autorisations de construire, pouvant faire l'objet d'un recours, ouvrent aujourd'hui la possibilité d'entamer les travaux en vue du relogement, une fois exécutoires.

Simultanément, elles donnent un signal encourageant en lien avec les travaux de construction du futur cycle d'orientation (CO) de Balexert, conformément à la loi 12741 votée par le Grand Conseil le 29 avril 2021 et prévoyant un crédit d'investissement pour cette infrastructure scolaire. Après le refus en votation du projet de pôle football au Pré-du-Stand, le relogement

de l'académie du Servette répond au besoin impérieux de prévoir la libération du centre sportif de Balexert prévue à l'été 2023 et ainsi permettre la réalisation du CO pour la rentrée 2026.

Les effectifs d'élèves escomptés à cette période rendent en effet indispensable la mise en service du nouveau CO (plus de 900 élèves prévus pour ce site-là), sans compter les adaptations nécessaires sur plusieurs autres sites du canton.

Un retard dans le démarrage des travaux en vue du relogement temporaire de l'académie du Servette aux Evaux entraînerait un surcoût pour l'Etat estimé à environ 50 millions de francs avec des mesures d'urgence à prendre pour accueillir à très court terme plusieurs centaines d'élèves.

Neuf mois après la signature de la convention tripartite entre le canton, la Fondation des Evaux et l'Association Servette FC, le projet de relogement temporaire de l'académie du Servette FC au centre sportif des Evaux connaît ainsi une avancée déterminante. Le canton salue une nouvelle fois l'excellente collaboration entre tous les partenaires impliqués, qui a permis de négocier une solution équilibrée, tenant compte de l'ensemble des besoins et des attentes exprimées par les uns et les autres.

Pour tout renseignement complémentaire:

- DCS: M. Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de la communication, T. 022 546 54 32
- DI: M. Roland Godel, secrétaire général adjoint chargé de la communication, T. 022 327 96 11
- DIP: M. Pierre-Antoine Preti, secrétaire général adjoint chargé de la communication, T. 022 546 69 68